

28

> NATIONAL

635.000

C'est le nombre de trajets vendus pour le Christmas Deal !

La formule a permis aux accros du Shopping de Noël de voyager à mini prix durant les week-ends du mois de décembre 2012 et tous les jours des vacances de Noël. Même le Père Noël a choisi le train ...



La carte à puce Mobib est lancée

Depuis fin mars, les clients qui achètent un nouvel abonnement et ceux qui revalident leur abonnement pour un an n'auront plus un document en papier mais une carte Mobib. Elle est interopérable avec la STIB, ce qui signifie qu'une carte SNCB peut être utilisée pour y

placer les produits STIB et qu'une carte STIB peut accueillir un abonnement SNCB. La SNCB a lancé Mobib d'abord pour les abonnements annuels, afin que tous les acteurs - guichetiers, accompagnateurs de train et clients - puissent se familiariser progressivement avec ce nouveau support.

Progressivement la carte Mobib sera étendue à d'autres titres de transport SNCB, tels que les billets. Et elle sera aussi interopérable avec les TEC et De Lijn. L'objectif est que tous les voyageurs

'fréquents' disposent d'un véritable passeport de mobilité.

Découvrez aussi le film sur sncb.tv

Les avantages pour le client

- La carte est valable 5 ans.
- Le client ne paie qu'une seule fois les 5 euros de frais de confection durant cette période.
- La revalidation est rapide et a lieu au guichet, et ensuite progressivement sur internet et aux nouveaux automates de vente.
- Si la carte est perdue, volée ou défectueuse, les données ne sont pas perdues ; la SNCB la refait gratuitement (avec période identique de validité) et bloque l'ancienne carte, ce qui évite que d'autres personnes ne l'utilisent.
- La carte peut aussi inclure un abonnement B-parking.
- Les entreprises clientes (tiers payants = 50% de nos abonnements) peuvent directement demander de bloquer leur abonnement SNCB quand un employé quitte l'entreprise.

